

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] consultation enrobés ACR à EPUISAY

Date :Sat, 18 Nov 2023 17:01:40 +0100

De :jacques martin

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

M. le Préfet,

Depuis la 1^{ère} confrontation sur ce projet, des questions majeures m'interpellent :

- Quelles sont les personnes qui auraient pu suggérer ou affirmer la possibilité d'implanter une centrale de ce type à Epuisay ? A l'endroit choisi à ce jour...la ZAC
- Sur quels documents se sont elles appuyées ?
- Ceux fournis par la Société ACR TRES INCOMPLETS ? Connaissaient elles le site en REEL, à proximité d'une école, d'habitations, terrains en culture bio depuis 2008, que le terrain convoité était traversé par une faille en sous sol drainant des eaux pluviales, (jusqu'à la ferme de M. Odeau), évidemment aux portes du village !
- Que/qui pousse M. Lefèvre – ayant dépassé l'âge de la retraite – à s'entêter à vouloir « 2^{ème} tentative » investir dans ce projet hasardeux en « occultant » tous les très nombreux risques repérés et dénoncés par les Epuiséens.
- Les nombreuses personnes ayant consulté et étudié ce dossier l'ont trouvé très nébuleux et vague (pas assez détaillé).

Je souhaite vous rapporter une réflexion qui m'a été faite par une personne n'ayant pas souhaité me dire sa profession, mais connaissant bien le monde des enquêtes« il faut chercher et surtout trouver à qui profiterait réellement cette centrale ? », certainement pas aux Epuiséens qui auraient, eux, tout à perdre...

Dans cette énigme, que faut-il trouver ? La personne rencontrée m'a suggéré un « portefeuille ». quelle drôle d'idée !

Pour ma part, après lecture des extraits des statuts de la Communauté d'Agglo des Territoires Vendômois, j'ai découvert les énormes pouvoirs qu'elle détient sur les communes et sur cette ZAC ;

Sur ce projet et surtout sur son rejet par les Epuiséens, je trouve cette dernière très ou trop silencieuse, les terrains de la ZAC leur appartenant :

Qui décide du choix des entreprises ?

Qui a le pouvoir de sélection et d'acceptation des entreprises ayant déposé un dossier ?

M. le Préfet, est-il profitable :

- qu'une seule entreprise (la centrale) bloque et signe l'arrêt de mort de notre ZAC perturbant très sérieusement et « asphyxiant » les envies de s'installer pour toute autre entreprise : non sujette à risques

La santé/la sérénité/la qualité de vie et de l'air/la vie quotidienne/dévaluation des biens/risque d'un village mort/l'écologie (espèces protégées « Perche Nature »/la circulation au rond-point par un ajout de trafic de véhicules lourds.

- -Autre solution : refuser cette implantation qui laisserait ainsi les portes ouvertes pour l'installation d'entreprises non polluantes correspondant à notre ZAC !

Respectueusement,

J. MARTIN